

interrégionale et ruine la position de concurrence de toute la chaîne alimentaire du Québec.

L'Ouest soutient qu'il détient des avantages marqués par rapport au Québec, c'est-à-dire des sols, de l'espace des techniques de production et des structures mieux adaptées que celles du Québec.

● (1620)

En d'autres termes, les avantages comparatifs constituent la base de la spécialisation d'une région ou d'un pays dans un type de production donné. Ensuite, les régions échangent leurs produits entre elles, et ce commerce bénéficie à tous les partenaires. Dans ce contexte, le Québec pourrait s'orienter vers la production de biens industriels, et l'Ouest, vers la production agricole.

Quant à se disputer, quant à faire une telle discrimination, qu'on s'entende une fois pour toutes et qu'on dise à l'Ouest: Nourrissez le Canada, et nous, nous allons nous lancer dans le domaine industriel. Au fond, le président de l'UPA n'avait pas tort.

Accepter cette théorie en bloc, c'est négocier tout l'aspect humain, historique et même certains aspects économiques d'une société. Après avoir analysé les arguments du Québec, nous verrons pourquoi cette théorie des avantages comparatifs est inacceptable en ce qui a trait aux grains de provende.

Le Québec prétend que l'augmentation de 80 p. 100 enregistrée en deux ans dans l'Ouest n'est pas le résultat des avantages comparatifs, mais plutôt du fait que l'Ouest détient le pouvoir, grâce à l'aide fédérale, remarquons bien, grâce à l'aide fédérale, de déplacer les « productions sans sol » vers l'Ouest.

Pour bien saisir le problème, disons que l'élément essentiel de ce débat devrait être essentiellement le coût du transport des grains par rapport au coût de transport des viandes. Ces deux possibilités s'offrent à l'agriculture canadienne: soit que l'on transporte vers l'Est le grain produit dans l'Ouest et que l'élevage se fasse autour des grands centres de consommation, ou que l'élevage se pratique dans l'Ouest, et que les viandes et les œufs soient transportés vers les centres de consommation que constituent Toronto et Montréal.

Le choix du lieu de production de la viande dans ce cas serait uniquement fonction des coûts de transport.

Prenons l'exemple de la production du porc, pour illustrer ce phénomène. La production d'un porc nécessite, aussi bien dans l'Est que dans l'Ouest environ 650 livres d'orge, soit 13.5 boisseaux. Or, en 1971, le coût de l'orge pour produire un porc était de \$10.07. Pour comprendre à quel point les deux régions sont en concurrence plus ou moins prononcée, il faut voir comment les deux produits entrent en concurrence sur le marché de Montréal, à supposer que nous ne considérerions que les coûts d'alimentation et d'abattage. Pour le produit à Montréal, on suppose que le coût de transport est minime, et l'on en arrive à un prix de \$18.22.

Au prix de \$10.07 pour le porc produit dans l'Ouest, il faut ajouter un coût de transport de \$4.13, ce qui fait \$14.20. Dans de telles circonstances, les gens de l'Ouest déclarent qu'ils bénéficient d'un avantage comparatif de \$4 par porc. Qu'en est-il exactement?

Ce que les gens de l'Ouest appellent « avantage comparatif » n'est que de l'exploitation pure et simple, permise par le gouvernement supposé national d'Ottawa, des Québécois au profit de l'Ouest. Voici pourquoi.

Posons-nous la question suivante: Si nous avons été traités d'une façon équitable au Québec, où se seraient

### Agriculture

situés les avantages comparatifs? En concurrence parfaite, il existe une libre circulation des produits et les prix des matières premières ne sont déterminés dans le pays que par l'offre et la demande.

Dans de telles conditions, nous aurions dû payer l'orge le même prix que les agriculteurs de l'Ouest, c'est-à-dire 75c. le boisseau ou \$10.07 pour la quantité totale nécessaire à l'alimentation d'un porc. A ce montant de \$10.07, nous ajouterions les frais normaux de transport et de maintenance, retranchant l'aide au transport, soit 30c. le boisseau ou \$4.05 par porc, ce qui veut dire que pour le porc, en concurrence parfaite, le Québec bénéficierait d'un avantage comparatif de 8c. C'est exactement ce que l'on disait au début de l'article: les avantages comparatifs peuvent être étudiés, à condition que toutes choses demeurent égales, par ailleurs. Donc, la Commission canadienne du blé fausse tout le système de concurrence qui devrait exister au Canada.

Depuis le début, nous ne parlons que de choses passées, mais comment se présente le problème des grains, au mois de mai 1973? La différence était exactement de 29c. le boisseau, ce qui signifie que les provinces de l'Ouest bénéficiaient d'un avantage comparatif de 29c. pour un boisseau d'orge, selon leur langage, mais en termes juridiques, cela devenait un vol dont étaient victimes les Québécois. On condamne les voleurs de banque, alors qu'on encourage ceux qui volent les agriculteurs.

Monsieur le président, je vois que vous êtes sur le point de me rappeler à l'ordre. J'aurais encore bien des choses à dire, mais je reviendrai sur le sujet plus tard.

[Traduction]

**M. Jack Murta (Lisgar):** Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir de pouvoir prendre part à ce débat sur l'agriculture en général. Il est intéressant de noter, en écoutant le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), et je l'ai déjà dit à la Chambre, qu'il prononce d'assez bons discours lorsqu'il assiste à des réunions agricoles, et je l'ai entendu une ou deux fois, mais il en fait de lamentables à Chambre des communes. Il en a donné la preuve encore aujourd'hui, Nous sommes dans une triste situation où le ministre de l'Agriculture parle en libéral et non comme ministre de l'Agriculture du Canada, ce qui diminue de beaucoup sa crédibilité.

Le ministre a également démontré qu'il n'a aucune idée nouvelle. Depuis que son gouvernement a pris le pouvoir, on nous sert le même genre de discours sur l'agriculture nous disant que tout va bien et que c'est grâce au gouvernement actuel que nous recevons des prix élevés pour nos produits. Évidemment, cela n'est pas vrai et avec ce ministre de l'Agriculture, c'est presque insensé.

Dans son discours, le ministre s'est attribué le mérite de la conjoncture agricole actuelle, mais il a oublié de parler de la hausse incroyablement de la demande des produits agricoles dans le monde entier ce qui, évidemment, n'avait absolument rien à voir avec le ministre de l'Agriculture. En fait, certaines des politiques à court terme de ce gouvernement ont entravé la marche des affaires. Le ministre a également oublié de dire que la dévaluation du dollar a passablement stimulé la demande des produits alimentaires non seulement au Canada mais également aux États-Unis.